



REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES  
FINANCES ET DU PLAN  
DIRECTION GENERALE DES DOUANES

N° 1653 DGD/DRCI/BRD/fsf.

Dakar, le 13 JUIN 2017

*Le Directeur général*

**NOTE DE SERVICE**



1636

à Messieurs :

- le Coordonnateur ;
- les Directeurs :
  - \* du Contrôle interne ;
  - \* de la Réglementation et de la Coopération internationale ;
  - \* des Opérations douanières ;
  - \* de la Facilitation et du Partenariat avec l'Entreprise ;
  - \* du Renseignement et des Enquêtes douanières ;
  - \* du Personnel et de la Logistique ;
  - \* des Systèmes informatiques douaniers.
- les Directeurs régionaux ;
- les Conseillers techniques ;
- le Chef du Bureau particulier ;
- le Chef du Bureau des Relations publiques et de la Communication ;
- le Chef de la Division de la Formation ;
- le Chef de la Division de l'orientation et de la Prospective.

**Objet :** régularisation des motocyclettes non immatriculées.

**Références :**

- lettre n°498 DGD/DOD/DRDP/SP du 04 mai 2017 ;
- lettre n°330 DGD/DOD/BRCE du 31 mai 2017.

Je porte à votre connaissance que, dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière, les autorités en charge des transports routiers ont décidé, entre autres mesures, l'immatriculation obligatoire des engins à deux roues (motos, motocyclettes).

A cet effet, j'autorise l'ouverture d'une période de régularisation de six (06) mois à compter de la signature de la présente en vue de permettre, préalablement à l'immatriculation, de satisfaire, aux formalités douanières donnant lieu à la délivrance d'un certificat de mise à la consommation. Passé ce délai, aucune dérogation ne sera admise.

Pour ce faire, un barème de dédouanement forfaitaire sera fixé par la Direction des Opérations douanières, tenant compte des cylindrées, pour faciliter ces opérations.

Le dédouanement des motos en question pourra s'effectuer, exceptionnellement, dans toutes les unités de dédouanement sur l'ensemble du territoire national.

Il reste entendu que cette régularisation ne concerne pas les cycles et cyclomoteurs d'une cylindrée n'excédant pas 50 cm<sup>3</sup> dont l'importation demeure prohibée.

J'invite les agents chargés des opérations de dédouanement à veiller au respect strict des barèmes fixés à cet effet.

J'attache du prix à l'exécution correcte de la présente note de service dont vous voudrez bien assurer une large diffusion auprès des services placés sous votre autorité et me rendre compte de toute éventuelle difficulté liée à son application.



**Papa Ousmane GUEYE**